



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/53
1 novembre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : MALAISIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

MALAISIE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale)	77 ^e	42,9% d'ici 2022

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2020	228,41 (tonnes PAO)
---	-------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année: 2020	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					202,36				202,36
HCFC-123					0,20				0,20
HCFC-141b		24,93				0,94			25,86
HCFC-225						0,00			0,00

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010:	515,8	Point de départ des réductions globales durables :	515,76
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	258,09	Restante:	257,67

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2021	2022	2023	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	3,69	0,00	0,00	3,69
	Financement (\$US)	165 743	0	0	165 743

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			464,18	464,18	464,18	464,18	335,24	335,24	335,24	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			438,40	438,40	438,40	400,00	335,24	309,46	294,63	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	3 507 938	0	0	2 475 225	0	154 900	0	6 138 063
		Coûts d'appui	245 556	0	0	173 266	0	10 843	0	429 665
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	3 507 938	0	0	2 475 225	0	0	0	5 983 163
		Coûts d'appui	245 556	0	0	173 266	0	0	0	418 822
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet						154 900		154 900
		Coûts d'appui						10 843		10 843

Recommandation du Secrétariat:	Pour approbation générale
--------------------------------	---------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la Malaisie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au montant de 154 900 \$ US, plus les coûts d'appui de l'agence de 10 843 \$ US.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2019 à 2020, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2021 à 2023.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la Malaisie a fait état d'une consommation de 228,41 tonnes PAO de HCFC pour 2020, ce qui est 56 pour cent de moins que la valeur de référence établie aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2016- 2020 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Malaisie (données de l'article 7 2016-2020)

HCFC	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	4557,95	3 213,59	3 606,22	3 238,86	3 679,08	6 355,19
HCFC-123	60,13	36,68	64,58	21,79	9,82	56,65
HCFC-141b	605,68	528,79	441,60	323,49	235,13	1 477,61
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,10
HCFC-225	1,49	1,95	1,93	0,59	0,05	1,11
Total (tm)	5 225,24	3 781,01	4 115,83	3 585,40	3 924,08	7 934,74*
Tonnes PAO						
HCFC-22	250,69	176,75	198,34	178,14	202,35	349,54
HCFC-123	1,20	0,73	1,29	0,44	0,20	1,13
HCFC-141b	66,62	58,17	48,58	35,58	25,86	162,54
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,79
HCFC-225	0,10	0,14	0,14	0,04	0,00	0,08
Total (tonnes PAO)	318,62	235,78	248,34	214,2	228,41	515,76*

*Contient 0,94 tonne PAO de HCFC-141, dont la consommation est nulle depuis 2011.

3. Les deux principaux HCFC consommés dans le pays sont le HCFC-141b, utilisé dans le secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU), et le HCFC-22, utilisé dans le secteur des services de réfrigération et de climatisation (RAC) et, jusqu'en 2019, dans le secteur de la fabrication ; le Gouvernement a interdit l'utilisation de HCFC dans la fabrication des systèmes RAC en 2020.³ Malgré l'élimination des HCFC dans la fabrication des systèmes RAC, la consommation de HCFC-22 a augmenté en 2020, car le Gouvernement a restreint les importations de HCFC pendant les périodes de confinement liées à la COVID-19 pour permettre l'importation d'autres articles essentiels ; en raison des incertitudes pendant la pandémie, certains importateurs ont décidé d'utiliser pleinement les quotas qui leur avaient été alloués pendant les quelques mois où ils étaient autorisés à le faire. En 2020, le HCFC-141b continue de diminuer compte tenu de la mise en œuvre des reconversions du secteur de la mousse PU dans le cadre du PGEH. Le HCFC-123 a été utilisé pour l'entretien des refroidisseurs en 2020 ; auparavant, il était également utilisé pour la fabrication de refroidisseurs. De petites quantités de HCFC-225 sont utilisées dans les applications de solvants.

² Conformément à la lettre du 6 septembre 2021 du Département de l'environnement de la Malaisie adressée au Secrétariat.

³ Une dérogation à cette interdiction peut être accordée par le directeur général du Ministère de l'environnement pour les utilisations pour lesquelles aucune autre solution viable n'est disponible.

Rapport de mise en œuvre du programme national

4. Le Gouvernement de Malaisie a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2020 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles étaient différentes de celles indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Ces dernières ne tenaient pas compte, par inadvertance, de la destruction de 0,16 tonne de HCFC-22 ; le PNUD ayant confirmé que le Gouvernement corrigerait les données de PN pour 2020⁴

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a conclu que la Malaisie respecte l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif et que la consommation est inférieure aux limites du Protocole de Montréal, et a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2019 à 2020 est correcte (comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessus). Toutefois, le Secrétariat a fait remarquer que le pays avait déclaré la consommation de 295 kilogrammes de HCFC-225ca et de HCFC-225cb chacun dans le rapport de données 2019 du PN, alors que cette consommation avait été déclarée en tant que HCFC-225 au titre de l'article 7 ; et que le code du système harmonisé (SH) utilisé pour ces substances était le même, malgré la différence de PAO des substances. Le PNUD a confirmé que lors de la demande de licence et de permis d'approbation des importations, les importateurs sont tenus de déclarer la substance importée, qu'il s'agisse de HCFC-225, de HCFC-225ca ou de HCFC-225cb ; que les données 2019 du PN étaient correctes et que, les autres années, du HCFC-225 avait effectivement été importé ; et que le Gouvernement soumettrait au Secrétariat de l'ozone la correction des données 2019 déclarées au titre de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Une interdiction de création et d'expansion de nouvelles capacités de fabrication à base de HCFC est en vigueur depuis janvier 2013, ainsi qu'une interdiction d'exportation du HCFC-41b contenu dans les polyols prémélangés à partir de janvier 2019 ; et les permis ne sont plus délivrés pour l'importation de climatiseurs à base de HCFC (2,5 HP et moins), à partir de janvier 2016. Une mise à jour de la réglementation visant à assurer une manipulation adéquate des frigorigènes lors de l'entretien et une élimination appropriée des équipements à base de HCFC a été finalisée en mars 2020.

7. Une interdiction d'importation, de fabrication et d'assemblage d'équipements RAC à base de HCFC est en vigueur depuis le 1er janvier 2020, et les licences ont cessé d'être délivrées pour l'importation de HCFC-141, de HCFC-142b et de HCFC-21.⁵ En outre, la réglementation mise à jour spécifiait les exigences en matière de tenue de registres des stocks de HCFC et l'élimination des frigorigènes dans des locaux prescrits, approuvés par le Ministère de l'environnement (DOE). Une interdiction d'importation de HCFC-141b pur et pré-mélangé dans les polyols était prévue pour le 1er janvier 2022 (à l'exception de 1,0 tm pour les solvants) ;⁶ cependant, les activités liées à l'interdiction ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19 et le Gouvernement a demandé une prolongation de l'interdiction jusqu'au 1er janvier 2023.

⁴ De même, le rapport 2019 du PN ne tenait pas compte de la destruction de 0,675 tonne de HCFC-22 ; le Gouvernement corrigera également le rapport 2019 du PN.

⁵ Décisions 77/46(b)(v) et 77/46(b)(vi)

⁶ Décisions 77/46(b)(ii), 77/46(b)(iii) et 77/46(b)(iv)

Secteur de fabrication des mousses en PU

8. La phase II comprenait le financement de la reconversion de 67 entreprises de mousse de PU, dont 57 sont des petites et moyennes entreprises (PME)- vers des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) ; dix autres entreprises non éligibles avaient prévu d'éliminer leur consommation sans le soutien du Fonds multilatéral, ce qui a conduit à l'élimination complète du HCFC-141b dans le secteur de la mousse de PU d'ici le 1er janvier 2022. Une approche par étapes a été prévue, selon laquelle les grandes entreprises dont la consommation est égale ou supérieure à 20 tonnes métriques (tm) se convertiraient au cyclopentane pur ou pré-mélangé dans les systèmes de polyols, et les entreprises de plus petite taille se convertiraient, dans le cadre des deuxième et troisième tranches, à des formulations réduites d'hydrofluorooléfines (HFO), ou éventuellement au méthylal.

9. Depuis, des demandes de changement de technologie ont été approuvées pour une grande entreprise et 41 PME, qui sont passées du HFO au cyclopentane (pur ou pré-mélangé dans les systèmes de polyols) ou au méthylal, étant entendu que les reconversions ne seraient pas retardées et que tous les coûts supplémentaires seraient couverts par les entreprises (décisions 84/77(a)(ii), 85/11(b), 86/27(b), et 87/14(c)(i)), et que le PNUD fournirait une mise à jour de l'état d'avancement des reconversions du secteur de la fabrication de mousse PU à la 88e réunion dans le cadre de la demande de la troisième tranche de la phase II du PGEH (décision 87/14(b)(iv)). Deux autres PME ont confirmé qu'elles resteraient dans le projet et procéderaient à une reconversion vers la technologie convenue (c.-à-d., réduction des HFO).

10. Les 14 PME restantes, plus une pour laquelle un changement de technologie avait été précédemment approuvé, ont décidé de se retirer du projet et ont plutôt prévu de se reconverter aux HFC dans les polyols pré-mélangés (principalement à base de l'agent de gonflage HFC-365mfc) ; les 169 281 \$US associés à la reconversion de ces 15 entreprises ont été alloués à la reconversion de Thermofoam Marketing Sdn Bhd au cyclopentane pré-mélangé, une entreprise qui avait été précédemment considérée comme inéligible mais que le PNUD avait par la suite déterminée comme éligible (décision 87/14(c)(ii)).

11. Lors de la 84e réunion, le PNUD a indiqué que deux grandes entreprises dont la consommation était supérieure à 20 tonnes avaient achevé leur reconversion et que huit autres avaient entamé leur conversion au cyclopentane pur ou pré-mélangé dans des systèmes de polyols. Depuis lors, ces entreprises ont achevé leur reconversion. Depuis, sur les 43 PME restant dans le projet : deux ont achevé leur reconversion au cyclopentane pré-mélangé (2,54 tonnes PAO de consommation) ; 21 ont entamé le processus de reconversion et se trouvent à différents stades de mise en œuvre (cinq ont installé l'équipement, neuf ont reçu l'équipement mais l'installation est en cours et prévue pour juillet 2022 ; l'équipement d'une entreprise est en attente de livraison et d'installation et prévu pour juillet 2022 ; l'approvisionnement de trois entreprises a été lancé et devrait être terminé et l'équipement livré pour janvier 2021 ; et l'approvisionnement, la livraison de l'équipement et l'installation pour les trois entreprises restantes sont prévus pour septembre et décembre 2022) ; huit entreprises ont vérifié l'équipement et la consommation de base et attendent la confirmation des protocoles d'accord, la reconversion de quatre d'entre elles étant prévue pour septembre 2022 et celle des quatre autres pour décembre 2022 ; l'équipement et la consommation de base de onze entreprises ont été vérifiés et celles-ci préparent leurs protocoles d'accord, la reconversion devant être finalisée pour décembre 2022 ; et une entreprise a reporté la reconversion en raison d'une fermeture temporaire due à la pandémie de COVID-19.⁷

⁷ Le PNUD a confirmé qu'il restituerait au Fonds multilatéral les fonds associés à la reconversion de l'entreprise si celle-ci ne rouvrirait pas ses portes avant la mise en œuvre de l'interdiction d'utiliser le HCFC-141b pur et contenu dans les polyols pré-mélangés.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation

12. Les activités suivantes ont été réalisées :

- (a) Formation en personne de 153 agents des douanes et des forces de l'ordre au suivi et au contrôle des HCFC, y compris une formation pratique sur la vérification des cargaisons et l'identification des frigorigènes ;
- (b) Révision des manuels de formation aux systèmes RAC ; formation en personne de 2 429 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et de manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, y compris la formation pratique aux bonnes pratiques et l'application en toute sécurité des frigorigènes alternatifs, qui est nécessaire pour les tests de certification ; et activités promotionnelles et mise en œuvre du programme du système de certification en ligne. Depuis 2017, au total, 10 713 techniciens ont été certifiés et homologués grâce à la mise en œuvre et à l'utilisation du système en ligne ;
- (c) Un cours de recyclage virtuel sur les frigorigènes inflammables à destination de 54 maîtres formateurs certifiés, et une formation de renforcement des capacités pour un responsable d'une unité nationale de l'ozone (UNO) sur l'utilisation et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes naturels ;
- (d) Achat d'outils et d'équipements (par exemple, pompe à vide, machine à récupérer les frigorigènes, ensembles de jauges de collecteurs, détecteur électronique de fuites et accessoires connexes) et distribution à 41 centres de formation agréés (CFA) ;⁸ et achat d'équipements et d'outils de formation pour les frigorigènes inflammables (par exemple, climatiseur à éléments séparés à base de R-290, ensemble de jauges de collecteurs pour le R-290, machines à récupérer les frigorigènes inflammables, vacuomètre numérique en microns, détecteurs de gaz inflammables, régulateurs de température numériques, et kits d'entretien et d'installation, y compris dessiccateur, régulateur d'évaporateur, pressostat, débitmètre d'entrée, électrovannes, baguettes de brasure, vannes d'arrêt, spray de protection thermique, évaseurs, joints en cuivre) et distribution à 48 CFA et deux centres d'excellence (livraison prévue pour décembre 2021) ;
- (e) Un atelier destiné à 120 agents des forces de l'ordre afin d'élaborer des procédures opérationnelles standard pour l'application de la réglementation mise à jour de 2020 sur la gestion des frigorigènes, qui comprend l'interdiction de l'importation, de la fabrication et de l'assemblage d'équipements RAC à base de HCFC, des exigences en matière de tenue de registres des stocks de HCFC et l'élimination des frigorigènes dans des locaux approuvés par le DOE ; et
- (f) Deux ateliers portant sur les technologies de remplacement dans la fabrication des systèmes RAC, l'un axé sur l'industrie alimentaire et des boissons, et l'autre sur la climatisation des locaux.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

13. L'UNO surveille les activités, rend compte des progrès et travaille avec les parties prenantes pour éliminer les HCFC. En août 2021, sur les 430 000 \$US approuvés à ce jour, 255 701 \$US ont été déboursés,

⁸ Lors de la 84e réunion, le PNUD a indiqué que les achats étaient en cours, avec une livraison prévue pour début 2020.

dont 149 114 \$US pour le personnel et les consultants, 30 178 \$US pour les déplacements, 62 485 \$US pour les ateliers et les réunions, et 13 924 \$US pour le suivi.

Niveau de décaissement des fonds

14. En date d'août 2021, sur les 5 983 163 \$US approuvés jusqu'ici, 3 381 633 \$US avaient été décaissés ainsi qu'indiquer dans le Tableau 2. Le solde de 2 601 530 \$US sera décaissé d'ici décembre 2023.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Malaisie (\$US)

Secteur	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
Fabrication de la mousse de PU	2 272 640	2 150 390	1 703 923	414 800	3 976 563	2 565 190
Entretien des systèmes RAC	949 548	485 867	627 052	74 875	1 576 600	560 742
UGP	285 750	167 251	144 250	88 450	430 000	255 701
Total	3 507 938	2 803 508	2 475 225	578 125	5 983 163	3 381 633
Taux de décaissement (en %)	80		23		57	

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

15. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2022 et décembre 2023 :

- (a) Fabrication de mousse de PU : achèvement des reconversions en cours dans les entreprises de mousse, y compris la mise en place de MOA avec 12 entreprises qui n'ont pas encore entamé le processus de reconversion ; et mise en œuvre de l'interdiction d'importation de HCFC-141b pur et pré-mélangé dans les polyols (747 230 \$US de la tranche précédente) ;
- (b) Secteur de l'entretien des RAC : formation d'environ 240 agents des douanes et des forces de l'ordre ; achèvement de la livraison des équipements achetés aux CFA et aux centres d'excellence et acquisition d'équipements (par ex. climatiseur de démonstration à éléments séparés à base de R-290, ensemble de jauges de collecteur pour le R-290, machines à récupérer les frigorigènes inflammables, vacuomètre numérique en microns, détecteurs de gaz inflammables, régulateurs de température numériques et kits d'entretien et d'installation) pour trois CFA supplémentaires ; formation et certification d'environ 2 000 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien, y compris à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables ; quatre ateliers pour environ 400 participants afin de sensibiliser aux alternatives à faible PRP pour la fabrication des systèmes RAC et aux bonnes pratiques d'entretien ; et poursuite de la mise en œuvre et de la maintenance du système de certification en ligne (84 900 \$US plus 609 653 \$US de la tranche précédente) ; et
- (c) UGP : soutien à la gestion et au suivi du projet ; facilitation de la fourniture de l'assistance technique ; préparation des rapports requis par le Gouvernement ou le Comité exécutif ; et contrôle financier et budgétaire du projet, comprenant 40 621 \$US pour le personnel et les consultants, 33 904 \$US pour les déplacements, 14 643 \$US pour les ateliers et les réunions, et 36 632 \$US pour le suivi (70 000 \$US plus 174 298 \$US de la tranche précédente).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

16. Le Gouvernement de Malaisie a déjà émis des quotas d'importation de HCFC à hauteur de 206,38 tonnes PAO pour 2021, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de fabrication des mousses en PU

17. La pandémie de COVID-19 a retardé la mise en œuvre du plan sectoriel pour la mousse PU, y compris la fermeture temporaire des fabricants de mousse PU. Ces facteurs ont eu pour conséquence de limiter la fourniture de l'aide au cours de ce qui avait été prévu comme étant la dernière année de la reconversion, avant l'instauration de l'interdiction du HCFC-141b. Aussi, le Secrétariat soutient-il la demande de reporter l'interdiction d'importation et d'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mélangés au 1er janvier 2023, et d'éliminer progressivement toutes les utilisations du HCFC-141b, sauf dans le secteur des solvants, d'ici le 1er janvier 2023.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation

18. Étant donné que la majeure partie de la consommation dans le secteur de la fabrication de climatiseurs était le fait d'entreprises non visées à l'article 5, et donc non éligibles à un financement par le Fonds multilatéral, la phase II du PGEH ne comprenait qu'une assistance technique aux fabricants de climatiseurs pour encourager la transition vers des solutions de remplacement à faible PRP. Alors que le rapport 2020 du PN indiquait que la seule substance réglementée utilisée dans la fabrication de climatiseurs était le HFC-32, conformément à l'interdiction de la fabrication d'équipements à base de HCFC en 2020, le PNUD a précisé que la fabrication de climatiseurs à base de HFC-32 et de R-410A se faisait probablement et que l'enquête à mener dans le cadre de la préparation du plan de mise en œuvre des HFC de Kigali permettrait d'évaluer cette consommation.

Achèvement de la phase II

19. Le PNUD a confirmé que la phase II pour la Malaisie sera achevée le 31 décembre 2023, comme le prévoit le paragraphe 14 de l'accord. La phase III du PGEH devait être soumise avant la première réunion de 2023.

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes⁹

20. La première et la deuxième tranche de la phase II du PGEH ont été approuvées avant la décision 84/92(d) si bien que le PNUD n'avait pas recueilli de données ventilées par sexe sur les activités mises en œuvre dans le cadre de ces tranches. Ces données seront recueillies dans le cadre de la troisième tranche. La gendérisation est appliquée tout au long de la phase II du PGEH en encourageant la participation des femmes aux événements et aux activités du PGEH, en promouvant la gendérisation dans les formations et les campagnes de sensibilisation pour développer les compétences et la prise de conscience du personnel, et en discutant des questions hommes-femmes lors des ateliers en partageant les expériences et les

⁹ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et de mise en œuvre d'appliquer la politique opérationnelle de gendérisation tout au long du cycle de projet.

enseignements tirés sur la gendérisation.

Durabilité de l'élimination des HCFC.

21. La loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée pour inclure des dispositions relatives au contrôle et à l'élimination des SAO, y compris l'interdiction d'importer et d'utiliser des CFC ; l'interdiction d'importer, d'assembler et de fabriquer des équipements RAC à base de HCFC ; et sur l'exportation de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés ; les prochaines interdictions sur l'importation de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés, et sur l'utilisation de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols pré-mélangés importés, tout autant d'éléments qui assureront la durabilité de l'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de mousse PU. Le pays dispose d'un système d'octroi de licences et de quotas exécutoire capable de garantir la conformité du pays. Les inspections aléatoires des importations par les douanes contribuent à faire respecter ce système d'octroi de licences et de quotas. En tant que secrétariat du Comité directeur national pour la protection de la couche d'ozone, l'UNO soutient la coordination des politiques, de la planification stratégique et des activités sur le terrain en vue de soutenir l'élimination des SAO. La Malaisie dispose de réglementations qui apportent un cadre juridique permettant de garantir que les actions mises en œuvre dans le cadre du Protocole de Montréal sont maintenues dans le temps. La formation et le renforcement des capacités des agents des douanes, ainsi que des techniciens en RAC et des centres de formation, contribuent également à la durabilité de l'élimination.

Conclusion

22. La consommation du pays en 2019 et 2020 est inférieure à celle spécifiée dans le Protocole de Montréal et dans l'Accord du pays conclu avec le Comité exécutif, et le système d'octroi de licences et de quotas d'importation du pays est opérationnel et permettra de poursuivre les réductions de la consommation de HCFC en avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Bien que des progrès aient été réalisés dans les reconversions dans le secteur de la mousse de PU, la pandémie de COVID-19 a retardé leur achèvement et le Gouvernement a demandé de reporter au 1er janvier 2023 la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b pur et pré-mélangé dans la fabrication de la mousse de PU. Le Secrétariat soutient la demande du Gouvernement à la lumière des circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19. Le taux de décaissement pour la deuxième tranche est de 23 pour cent, et 57 pour cent des fonds approuvés à ce jour. Les activités mises en œuvre jusqu'à présent et celles prévues au titre de la troisième tranche permettront de renforcer les capacités des agents des douanes et des forces de l'ordre et de consolider le secteur de l'entretien, contribuant ainsi à garantir que le pays continue de respecter ses obligations en matière de conformité au Protocole.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Malaisie ;
- (b) Prendre note du fait que le Gouvernement publiera une interdiction d'importation de HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mélangés, et d'utilisation de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols pré-mélangés importés d'ici le 1er janvier 2023 ; et
- (c) Demander au Gouvernement de la Malaisie et au PNUD de soumettre des rapports périodiques sur une base annuelle sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase III, et le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif en 2024.

24. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Malaisie, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche 2021-2023 correspondants, à un niveau de financement figurant au tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	154 900	10 843	PNUD